

Pourquoi jeter des pierres aux ouvriers avant d'entendre leur plaidoyer ?

L'attitude condamnable d'une certaine presse qui s'applique à exciter l'opinion publique quand il est à propos de prêcher le calme — Ce qu'il en faut penser — Politique d'abord

(par Léopold Richer)

Ottawa, 1-VIII-41 — Rien n'est plus détestable que l'attitude de certains journaux à propos de l'incident d'Arvida. S'appuyant sur les renseignements forcément incomplets que le ministre des Munitions, M. C. D. Howe, a donnés à la presse mardi soir, ils entreprennent une campagne furibonde pour obliger les autorités fédérales à sévir avec une rigueur extrême contre les ouvriers responsables de l'arrêt de la production à l'aluminerie. Ils s'empressent de prendre position contre les employés. Ils n'attendent pas les rapports des enquêtes. Ils parlent de *sabotage*, de *crime*, d'*atrocité*, sans savoir au juste ce qui s'est passé, sans connaître la cause et l'origine du trouble. Ils s'efforcent de compromettre le premier ministre et le ministre de la Justice. Ils les blâment de ne pas se prononcer tout de suite sur une affaire de cette importance. Ils interprètent le silence des autorités comme un aveu de faiblesse, alors que dans les circonstances le silence est preuve de prudence et de sagesse.

Condamner avant d'entendre

La Gazette de Montréal est le prototype des journaux pour lesquels les ouvriers ont toujours tort, quoi qu'ils fassent. Ce quotidien qui, depuis une dizaine d'années particulièrement, a pris systématiquement parti contre toutes les réformes sociales et contre tous les mouvements politiques destinés à améliorer le sort de l'ouvrier, publiait hier, de son correspondant parlementaire d'Ottawa, une dépêche dans laquelle il était dit que les cercles fédéraux s'éveillaient enfin à la menace de sabotage de l'effort de guerre. *Le crime d'Arvida*, écrivait le confrère, a troublé quelques ministères, bien que ni le premier ministre ni le ministre de la Justice (M. Lapointe) n'aient fait de déclaration publique qui indiquerait une anxiété quelconque au sujet du tort causé à la plus importante usine de munitions du pays. En d'autres termes, le confrère demande au premier ministre et au ministre de la Justice de condamner les ouvriers avant d'avoir en-

tendu leur cause.

Le correspondant de la Gazette ajoute: "*One feature of the developments from the Arvida atrocity is that the penalties provided for the perpetrators, no matter what the crime is officially found to be, are severe and will be vigorously applied. — Un aspect de l'atrocité d'Arvida, c'est que les punitions qui attendent ses auteurs, quel que soit le jugement officiel que l'on portera sur le crime, sont sévères et seront vigoureusement mises en force*". Comme on le voit, le rédacteur de la dépêche n'y va pas de main-morte. Il parle de crime et d'atrocité. Il se moque des rapports des enquêtes. Peu importe ce que les enquêteurs découvriront: les auteurs du désordre seront sévèrement punis. Est-ce ainsi qu'on rend la justice? Et appartient-il à un journal de compromettre, dans l'opinion publique, les hommes auxquels on a demandé de faire enquête? S'ils allaient exonérer les ouvriers d'Arvida, que serait-on en mesure de penser, après avoir lu la dépêche de la Gazette?

Ce n'est pas tout. Le confrère condamne nettement d'avance les ouvriers et il leur annonce qu'ils seront punis: "*It was apparent today that the men responsible for the crippling of the huge aluminum plant were anxious to make it appear that it was a labor dispute, and not sabotage, but however they act, there is punishment awaiting them. — Il était évident aujourd'hui que les hommes responsables de l'arrêt de la grande usine d'aluminium, étaient désireux de montrer qu'il s'agissait d'une querelle ouvrière et non pas d'un acte de sabotage, mais quelle que soit la façon dont ils agissent, le châtiement les attend*". Dans ce cas, il serait parfaitement inutile aux ouvriers de se défendre, de présenter leur cause, de faire valoir leurs griefs et de fournir aux autorités l'explication de leurs actes. La double enquête ne serait que camouflage puisque les ouvriers seraient sûrement punis, puisque leur châtiement serait décidé et inscrit dans la loi.

(Suite à la page six)

Lettre d'Ottawa

(Suite de la première page)

L'énormité des affirmations de la *Gazette*, la hâte qu'elle met à condamner les employés, le plaisir qu'elle prend à les menacer de terribles châtiments, le sarcasme qu'elle emploie à l'adresse du premier ministre et du ministre de la Justice, tout cela sent le chantage de haute volée, la tentative d'intimidation et de coercition. La tactique est classique: la *Gazette* prend les devants, choisit ses positions (vraies ou fausses, cela lui importe peu), et de ces bases d'opération, si l'on peut dire, bombarde les ouvriers et le gouvernement. Si l'on trouve les travailleurs coupables et si on les punit, elle se prévaut d'une victoire, attendu qu'elle sert les grands intérêts industriels et financiers. Si le gouvernement fait preuve de conciliation et trouve une solution de moyen terme, elle jubile, car elle s'empresse de prétendre que le ministère est d'une mollesse impardonnable dans la poursuite de l'effort de guerre. Dans un cas comme dans l'autre, elle espère ajouter une plume à son chapeau, alors, qu'au vrai, elle risque de sortir de la manoeuvre en fort piteux état.

Renseignements qui devraient inspirer la prudence

Déjà nous arrivent des renseignements qui devraient inspirer de la prudence à ceux qui portent sur l'incident des jugements précipités. M. Alexis C. Daris, président du Syndicat catholique d'Arvida, vient de déclarer que les ouvriers avaient agi après que l'union ouvrière eut inutilement entamé des négociations avec les représentants de l'Aluminium Company. Des membres du syndicat ont eu des conférences avec des personnages officiels de la compagnie le 27 mai, le 12 et le 26 juin. Les ouvriers de la chambre de fonte demandent \$1.00 l'heure, et les autres ouvriers des augmentations de salaires de 10 à 20 cents l'heure. Voilà une première information précise qui éclaire les conditions de travail à l'usine. Contrairement à ce que prétend la *Gazette*, il s'agirait donc d'une querelle ouvrière proprement dite et non pas d'un acte de sabotage, du moins dans l'intention des travailleurs. Ce point mérite d'être souligné.

D'après M. Daris, le syndicat admettrait le fait que la grève de la semaine dernière était illégale. Aussi l'a-t-il décommandée. Le syndicat aurait l'intention de demander au ministère fédéral du Travail de nommer un bureau de conciliation, auquel les ouvriers pourraient soumettre leurs requêtes. Il n'y a eu aucun dommage à l'usine et à l'outillage, si ce n'est un carreau brisé accidentellement. L'ordre a régné. Les agents de police et les soldats se seraient bien comportés. En aucune circonstance ils n'ont fait usage de la force. De nouvelles négociations sont entamées entre les représentants du syndicat et ceux de l'entreprise. Environ 2,600 employés ont approuvé une nouvelle grève, à une majorité écrasante. De sorte que les griefs des ouvriers paraissent être sérieux. Le syndicat tient un langage ferme, mais modéré et courtois. Il expose une situation de fait que les autorités de la compagnie n'ont pas encore niée.

La version de M. Daris ne concorde pas, sur plusieurs points importants, avec celle du ministre des Munitions. M. Howe a prétendu mardi soir qu'il y avait eu mêlée dans la chambre des creusets: M. Daris affirme que l'ordre avait régné à l'usine. Le ministre a dit qu'il n'était pas question d'une querelle ouvrière, alors que cela paraît être le cas, bien que les ouvriers n'aient pas communiqué leurs demandes au ministère fédéral du Travail. Enfin, à la décharge du ministre, répétons qu'il n'a pas dit carrément qu'il s'agissait d'un acte de sabotage. Il a hésité à parler de "tentative ennemie de sabotage". Tout cela n'est pas clair. La double enquête jettera de la lumière sur ces points controversés. Elle montrera aussi les conditions dans lesquelles le trouble de jeudi dernier a éclaté. Y a-t-il eu incitation à la grève de la part d'agents provocateurs? Si les enquêteurs découvrent, parmi les ouvriers, la présence d'agents provocateurs, il importerait de savoir aux ordres de quels personnages ces agents obéissaient.

L'incident d'Arvida crée une impression de malaise. Raison de plus, ajoutée à toutes les précédentes, de ne pas jeter la pierre aux ouvriers avant d'entendre leur plaidoyer, de ne pas porter un jugement hâtif sur une affaire aux conséquences incalculables. Raison de plus, il va sans dire, de ne pas exciter l'opinion publique, mais de s'efforcer, au contraire, de la calmer. C'est ainsi, et c'est seulement ainsi qu'on aidera les autorités à restaurer l'ordre et à donner justice où justice est due.

Léopold RICHER